



Légende

- Zones autorisées à la pêche
- Zones interdites
- ▲ Point de rassemblement
Enregistrement et remise des prix

Rappel :

Peut mener à des retraits de points voir à une disqualification le fait de :

- Pêcher sur les zones interdites / réserves de pêche fixées par arrêté préfectoral
- Pêcher depuis les ponts/passerelles/espaces privés
- Ne pas respecter la règle suivante : *Le poisson doit être obligatoirement remis à l'eau et traité avec respect en cas de pêche depuis une berge élevée / mur élevé (...) le poisson doit être impérativement capturé à l'aide d'une épuisette adaptée.*

Se présenter au point de rassemblement après l'heure de clôture de la pêche (fin de manche/de la pêche)

Chaque binôme de pêcheur doit posséder :

- Un maximum de deux cannes par compétiteurs / Une épuisette / Un tapis de réception / Une bonne pince (décochage) / Un téléphone portable muni d'une caméra ou un objectif avec un écran assez large) / un crayon et/ou stylo / Une carte de pêche en vigueur